Déclaration du Vice-président Monsieur Levi Sandri devant la Conférence International du Travail le 11 juin à Genève.

June 11, 1970

Leneva, Switzerland

Bureau de presse et dinformation
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉRILES
GENÈVE, 72, RUE DE LAUCANNE
TÉL 31 87 30

Déclaration de M. Levi Sandu

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général Mesdames, Messieurs,

(Maniekarasazam)

munautés Européennes, je désire vous féliciter vivement,

Monsieur le Président, pour votre élection à la prési
dence de cette 54ème Conférence internationale du tra
vail.

Au nom de la Commission des Com-

désire ensuite adresser un salut cordial et déférent à M. Morse, qui a quitté la direction générale du BIT après tant d'années d'intense activité. A M. Jenks, qui lui a succédé à un moment où l'action de l'OIT apparaît toujours plus nécessaire pour assurer le progrès et la justice sociale et le maintien de la paix

.../...

entre les peuples, j'adresse avec mes félicitations les voeux les plus chalereux pour l'accomplissement de son mandat.

C'est pendant la période durant laquelle

M. Morse a été à la tête du BIT que les Communautés Européennes, d'abord la CECA, puis la CEE, ont noué avec

le BIT des repports étroits de coopération et ont pu

profiter dans de nombreux domaines de son assistence technique. La Commission des Communautés est sûre que sous

la haute direction de M. Jenks cette coopération continuera toujours plus intense dans l'intérêt de nos deux

Organisations.

Ma peux on auth an el monent
L'année dernière, j'edressais de cotte mê
anti-la à la leureure de lelui, que l'année peux
me tribune un solut-chaleureux à la personne que vous
à l'oriesta on so accurrance de l'O.IT. una risé,
aviez étus à la présidence de votre 53ème session, au

elu à la plendeux el la lafereuxe. La dispandia,
Président-Mari, III a dispand voilà quelques mois, et je

le peux pas ne pas rappoler en-cette minute sa lumineune peux pas ne pas rappoler en-cette minute sa lumineuqu'ent-subie, avec les travailleurs suisses, toute la

classe ouvrière et l'Organisation à laquelle il a consacré pendant tant d'années son activité passionnée.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs,

Le rapport qui est

présenté cette année à votre Assemblée - le dornier rapport du directeur général Morse - touche un des aspects fondamentaux de l'action de l'OIT, la lutte contre le besoin.

Dans la Communauté européenne elle-môme, qui constitue pourtant un des ensembles socio-économique les plus avancés, le nombre de ceux qui ne jouissent pas, par rapport aux normes conventionnelles de référence admises, d'un niveau de vie minimal est encore

. . . / . . .

important.

Garantir à ces personnes un revenu minimal qui leur permette, non pas de subsister, mais de
vivre décemment, est un devoir des Etats et de la Communauté elle même.

Ce devoir ne saurait cependant se limiter à la seule garantie de ressources aux personnes les plus défayorisées. L'assistance doit faire place à une action tendant à créer les conditions d'un véritable épanouissement, d'une participation aux décisions, —

Une telle action dans ses aspects quantitatifs et surtout dans sa nature, met en cause le sens
même de l'intégration européenne. Car la Communauté
est la consécration d'un élargissement des solidarités.

Pour que cet élargissement prenne sa pleine signification, il est nécessaire qu'à l'intérieur de cette
communauté il englobe les catégories de personnes les
plus défavorisées et le régions les moins développées.

Mais la Communauté n'est pas isolée. Son état de déve-

4

l'oppement lui crée des devoirs envers les autres pays.

Par les moyens qu'elle se donne en créant les conditions d'un grand marché, la Communauté doit se fixer, permi les principaux objectifs à atteindre, de tendre vers un développement solidaire des catégories sociales, des régions et des pays, notamment des pays en voie de développement.

La poursuite de cet objectif implique, cela va de soi, que la Communauté Européenne, continue et intensifie la recherche d'une organisation optimale de son activité économique et sociale. Mais elle implique également des actions cohérentes d'aménagement du territoire, de développement régional, de reconversion industrielle, de modernisation des structures agricoles, ainsi qu'une orientation des investissements en fonction des choix faits par une collectivité informée et éclairée.

Elle implique en outre l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique cohérente à l'égard des pays en voie de développement. La Communauté européenne qui a démontré, par sa politique d'association
avec les pays africains et malgache, par l'action du

Fonds européen de développement et par celle de l'assistence technique, qu'elle veut assumer ses propres responsabilités dans ce secteur, est particulièrement senli lim se une Conf a limit
sible à l'appel que vous avez lancé, M. le Président, aux
pays industrialisés pour qu'ils réalisent une politique
commerciale à larges vues, cohérente avec leur action
et avec leur responsabilités.

L'économie, ce sont d'abord des hommes qui travaillent, par ce travail acquièrent un revenu et consomment; d'où l'importance de l'emploi. Un des problèmes fondamentaux de l'économie est celui de l'adéquation entre la population demandée et la population disponible; autrement dit, la recherche non pas seulement du plein emploi mais de l'emploi optimal auquel conduit l'intégration des éléments de salaires, de conditions de travail, d'environnement, de possibilités de promotion et d'efficacité.

Pour avancer dans la voie de l'emploi optimal, il convient de promouvoir la mobilité sur le plan professionnel et sur le plan géographique. Une mobilité qui ne doit pas donner lieu , pour les intéressés, à des surprises et à des événements brutaux. C'est la raison pour laquelle ils doivent être associés à toutes les décisions relatives aux mutations. C'est la raison pour lequelle la Communauté est en train de réaliser une profonde reforme du Fond social européen, qui doit permettre une politique plus adapté de mobilité. Dans le cadre de cette mobilité, un relief particulier presente le problème des travailleurs migrants. Leur nombre dans la Communauté est très élevé et la grande majorité d'entre eux provient de pays tiers et surtout de pays du bassin méditerranéen. Les problèmes posés par la presence de ces travailleurs, pour recevoir une solution conforme à l'intérêt des travailleurs eux mêmes, du pays

d'émigration et du pays d'immigration, doivent être pensés dans le cadre d'une politique de développement solidaire avec les pays de leur origine. Ces travail-leurs, même s'ils sont originaires des pays tiers, font partie du marché du travail de la Communauté; ils devront par conséquent bénéficier des droits ouverts aux travailleurs de la Communauté par la réglementation sur la libra circulation des travailleurs. Avant le retour dans le pays d'origine, ils doivent aux à l'en reçu une formation professionnelle, correspondant aux de composité des pays d'émigration. Ceci sera la moilleure d'entique des que l'on puisse apporter aux pays co-recionde d'entique voloppement.

Mais l'accroissement de la production et du produit national de chacun des états membres de la Communauté ne peut à lui seul réduire les inégalités écomomiques et sociales. Il faut aussi une politique adoquate de répartition des hiens et dès richesses.

La mise en oeuvre d'une telle politique doit avoir pour objectif, non seulement de garantir un minimum de ressources aux catégoriés de personnes les plus
défavorisées, mais de renoncer à la parité dans l'évolution des revenus, de répartir les fruits de la croissance dans un souci de rattrapage de revenus les plus
faibles, de développer la consommation sociale.

Pour mener une véritable politique des revenus, ; une connaissance aussi exacte que possible de tous les types de revenus distribués est évidemment nécessaire.

Or, un très grand déséquilibre existe entre la connaissance des revenus salariaux et celle des revenus non- sa= lariaux, déséquilibre qui résulte autant de l'absence de définition incontestée du revenu des entrepreneurs individuels que d'un défaut propre au système d'information statistique. Il ressort de plus que les données chiffrées sur les capitaux ou patrimoines et leur répartition sont quasi inexistantes.

Des efforts importants doivent être faits

pour créer eu améliorer l'information statistique dans ces deux domaines. La Commission des Communautés entend oeuvrer dans cette direction.

Réussir une politique de répartition et notamment garantir des conditions de vie décentes aux plus déshérités, nécessite que soit précisée la finalité de la croissance économique. Si on fixe à la croissance économique. Si on fixe à la croissance économique des objectifs essentiellement quantitatifs, si l'on fait de la consommation et de la réussite sociale des modes priviligiés d'adhésion, on rejette ceux que l'on appelle les laissés pour compte de l'expansion. Les objectifs essentiellement quantitatifs ne suffisent pas. L'accroissement de la production ne doit pas être le seul critère de nos choix.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs,

Au cous de ces dix dernières années, j'ai eu l'honneur, à l'occasion des Conférences générales du travail, de m'adresser à vous de cette tribune au nom de la Commission des Communautés Européennes. Mon intervention d'aujourd'hui a été la dernière, parce qu'à la fin de ce mois s'achève mon mandat de vice-président de la Commission, responsable des affaires sociales.

En prenant ainsi congé de vous, je suis heureux de vous adresser à tous mon salut cordial et déférent, de remercier l'OIT et en particulier le BIT,
de la cordiale collaboration instaurée et qui continuera, j'en suis sûr, dans les années à venir, et de former les voeux les plus chaleureux pour le succès de

votre Organisation que tous regardent comme l'instrument le plus valable pour la réalisation d'une véritable
et profonde justice dans le monde du travail et entre
les peuples du monde entier.